



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : CLABAUT Romuald

1. Compte rendu de la réunion du 24 janvier 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 24 janvier 2022.

2. Compte de Gestion et Compte Administratif :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2021 et les résultats s'y rapportant repris dans le tableau ci-dessus.

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	427 026.84 €	189 704.32 €	616 731.16 €
Dépenses	99 145.32 €	192 753.89 €	291 899.21 €
Soldes	327 881.52 €	- 3 049.57 €	324 831.95 €

Le Maire propose d'affecter l'excédent de Fonctionnement :

- 3 049.57 € au compte 1068 (Recette d'investissement).
- 324 831.95 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2021 présentés par le Maire ainsi que les reprises des résultats de clôture au budget 2021.

3. Budget 2022 :

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2022 par chapitre et dans certains par imputation.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	168 824.64 € (dépenses 2022) + 289 749.19 € (Autres charges en équilibre du budget) + 9 620.37 € (dotation amortissements) Soit 468 194.20 €	143 362.25 € (Crédits votés) + 324 831.95 € (Excédent reporté) Soit 468 194.20 €
INVESTISSEMENT	3 049.57 € (déficit reporté) + 178 486.54 € Soit 181 536.11 €	171 915.74 € (Crédits votés) + 9 620.37 € (amortissements) Soit 181 536.11 €

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune présentée par le Maire.

4. Liaison Douce rue de l'Ecole et Mise en sécurité de la RD212 rue de l'Ecole :

Le Conseil approuve les propositions concernant les modifications du projet de la liaison douce rue de l'Ecole, entre la rue de la Rose et l'entrée du village, y compris les aménagements de sécurité proposés.

- Pour la rue de l'Ecole / RD212, entre le cimetière et l'Abbaye St Paul, concernant les aménagements de sécurité proposés, le conseil n'approuve pas les solutions proposées.

- Pour le moment, pas de modification à l'entrée et la sortie de Wisques (panneaux), pas de nouvelle limitation de vitesse.

Le Conseil propose la réalisation de chicanes (comme proposé à la liaison douce rue de l'Ecole), avec éventuellement un marquage au sol en amont des chicanes.

5. Fibre – Point sur la 5G à Wisques :

Le Maire évoque la réunion avec FREE, Eiffage Energie et certains conseillers.

Chez FREE, certaine confusion entre la 5G et le renforcement de la 3G / 4G pour l'antenne de la rue de la Fontaine.

Venant de Zudausques, des travaux sont éventuellement envisagés soit par le chemin du Bourg puis la rue de la Fontaine, ou soit la rue de la Fontaine en totalité. Pour le moment pas de nouvelle de FREE.

6. Inter village – Mutualisation, projet équipement :

Rappel de la date de l'animation, le 22 mai 2022.

Entre 12 à 15 personnes de Wisques, plus les bénévoles pour aider à l'organisation, participeront aux activités.

Wisques se charge d'organiser un jeu d'eau « N'en perds pas une goutte ».

La prochaine réunion est le 19 mars 2022.

Par contre, le Conseil Municipal n'est pas convaincu du besoin de créer une association inter village pour cet événement et le futur.

Wisques souhaite garder la liberté de participer ou non aux futures actions et surtout ne pas être impliqué financièrement.

Wisques est toujours d'accord pour verser 500€ pour le 1^{er} inter village (soit + de 2€ par habitant).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le courrier reçu du Maire de Zudausques le 13 janvier 2022 concernant la mutualisation, projet d'équipement polyvalent intercommunal (utilisation type sport, loisir).

La commune n'ayant plus d'école et certaines familles étant engagées dans beaucoup d'associations du Pays de Saint-Omer (tennis, trail...), la commune ayant déjà des accords concernant les centres aérés, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à la proposition de Zudausques. Monsieur le Maire transmettra une réponse à Monsieur BEE dans ce sens.

7. Animations

❖ Hauts de France Propres

Une collecte de détritrus sera organisée le samedi 19 mars 2022 de 9h30 à 12h00

❖ Parcours du cœur

Concernant le parcours du cœur, pour 2022, aucune date n'a été retenue.

8. Caméra de surveillance

Le Maire évoque la proposition de la Région des Hauts de France de financer les caméras de surveillance à hauteur de 30% de l'investissement.

Le Maire propose de prévoir une voir peut-être deux caméras dont une face à la mairie, plus le matériel de réception, il attend le devis demandé à la société REPINFO.

Le Conseil à l'unanimité approuve la proposition du Maire et l'autorise à poursuivre la démarche d'effectuer la demande d'autorisation auprès de la Préfecture et de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du programme DETR 2023.

9. Demande de subvention par des associations

Concernant la demande des Papillons Blancs et l'Association Saint Vincent de Paul, le Conseil ne souhaite pas élargir les aides déjà apportées à la Croix Rouge et GDON.

10. Election Présidentielle

Concernant le planning, Monsieur CLABAUT, conseiller, ayant des obligations pour le 1^{er} tour, a demandé à être remplacé au bureau de vote.

11. Questions diverses

- Eclairage public :

Le Maire propose des solutions pour réduire l'intensité lumineuse de l'éclairage public, soit en modérant les lanternes actuelles, coût 168€ HT par unité (âgées d'environ 12 ans), quantité 17 lanternes, soit en définissant un programme de remplacement des 17 lanternes par des neuves plus économiques en consommation et programmables, coût 387€ HT/unité.

Le Conseil préfère attendre que les lanternes actuelles tombent en panne pour les remplacer.

- Jardin du souvenir :

Monsieur le Maire présente une solution d'aménagement d'un jardin du souvenir, proposé par l'entreprise DEMOL.

Le Conseil y est favorable. Dès réception, le devis sera transmis au conseil pour avis et ensuite valider le projet lors d'une prochaine réunion de conseil pour une mise en œuvre peut-être en 2023.

- Courrier :

Le Maire informe le conseil du courrier ou mail reçu,

- Copie du courrier adressé au Président du Département concernant l'accident sur la RD212
- Mail reçu d'une résidente du lotissement des Chartreux concernant le chemin des Chartreux nouvellement refait et particulièrement boueux par endroit, le Maire envisage d'y répondre tout au moins par mail.

Wisques, le 03 mars 2022

Gérard WYCKAERT

Le Maire,

